



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 22 juin 2026

Présidence : Mme V. Schweizer Ronnerström, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 08/2026 du 4 mai 2026 sur les comptes 2025 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) ;

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'adopter les comptes 2025 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).

Ainsi délibéré en séance du lundi 22 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :

V. Schweizer Ronnerström



Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida